



eau & rivières
DE BRETAGNE
Dour ha Sterioù Breizh



Délégué départemental

Pierre Loisel
Rue - straed Roland Garros
56100 Lorient – An Oriant
02 97 87 92 45

morbihan@eau-et-rivieres.org

Mairie d'Arradon
A l'attention de Madame Mathilde COUSSEMACQ
2 place de l'Église
BP 11 - 56610 Arradon

mairie@arradon.fr

A Lorient, le 23 septembre 2022

Objet : Enquêtes publiques de modifications du PLU d'Arradon (Aménagements sites Hent Bihan / Centre bourg et Grand-Pré, août-septembre 2022)

Madame la commissaire enquêtrice,

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'État au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « *dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable* ».

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations non exhaustives ci-dessous dans le cadre de la présente enquête publique.

Nous avons bien noté la volonté affichée des projets de répondre à des enjeux sociaux, de manière prioritaire, et de limiter leur impact environnemental.

Néanmoins, à ce sujet, nous nous permettons d'alerter sur un certain nombre de points de vigilances, amenant à des réserves quant à ces projets, concernant :

- Les zones concernées constituent en majeure partie des secteurs bocagers relictuels de prairies permanentes bordées de haies boisées remarquables à proximité directe

de zones humides et cours d'eau. Les PLU doivent à ces sujets se conformer notamment aux prescriptions du SAGE Golfe du Morbihan/Ria d'Étel (cf règlement du SAGE, et dernière Commission Locale de l'Eau de juillet dont le Président rappelle les obligations de protection des zones humides).

Les prairies plus particulièrement concernées sur les projets, au-delà de leur raréfaction pour le paysage et la biodiversité, ou encore comme puits de carbones, jouent un rôle épurateur et régulateur particulièrement important des écoulements pluviaux ayant un fort impact sur la qualité des zones humides et cours d'eau en bordure de vallée (déjà pour parties artificialisés), la qualité des eaux estuariennes du Golfe du Morbihan en aval. Le masse d'eau du Golfe du Morbihan subit tellement de pressions anthropiques qu'elle est soumise au régime des masses d'eau côtières et de transition OMS – objectifs moins stricts dans le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027 notamment à cause du paramètre macro-algues. L'objectif visé à l'horizon 2027 reste l'état moyen au titre de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau, situation que nous rappelons dérogatoire à l'objectif réglementaire d'atteinte le bon état écologique à l'horizon 2027¹.

- Dans ce contexte, celui de l'augmentation très importante de l'enveloppe urbanisée récente et prévisionnelle de la Commune d'Arradon via ces projets, ainsi que de l'augmentation démographique inhérente et des usages induits de l'eau notamment, plusieurs questions se posent :
 - Quelle prise en compte de l'objectif Zéro artificialisation nette des sols (cf SRADDET, DSF NAMO) dans un tel contexte sensible où les limites des capacités des ressources de notre territoire semblent atteintes ? Nous attendons de nos décisionnaires un ensemble de propositions d'aménagement pour notre territoire qui favorise sa résilience, notamment en proposant des projets de restauration de zones humides, de restauration de cours d'eau, tout autant de projets qui requièrent de la réserve foncière et qui apporterait de la résilience en se fondant sur la nature face aux risques croissants liées au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.
 - Dans les contextes actuels de sécheresses croissantes et les difficultés d'approvisionnement en eau potable, comment garantir durablement la capacité d'accueil d'une telle nouvelle augmentation de population ?

¹ Tableau p 194/318 du Sdage 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne - Tome 2 : tableaux d'objectifs et annexes (Thèmes : Cours d'eau, Eaux souterraines, Littoral, Plans d'eau, Sdage, Sage)

- Comment garantir la bonne capacité d'épuration des eaux usées dans un contexte déjà tendu lors des pics de fréquentation de populations au moment des congés ;
- Comment avec cet accroissement des usages de l'eau et moindres capacités naturelles d'épuration du terres naturelles imaginer voir cesser les alertes préventives ou avérées de pollutions microbiennes sur les eaux de baignades et ressources marines ?

Au-delà de notre regret de voir trop souvent réglées des politiques d'aménagement basées sur le court terme pour un territoire pourtant particulièrement riche, vulnérable et déjà tendu, en dépit des alertes environnementales reconnues et des engagements et réglementations publiques, nous attendons à tout le moins de votre collectivité l'application du principe Eviter/Réduire/Compenser afin de baser tout aménagement dans une réflexion nécessaire sur le long terme.

Nous vous remercions par avance pour toute l'attention que vous pourrez porter à nos points de vigilance et réserves.

Veuillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice, l'expression de notre considération distinguée.

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL
Pierre LOISEL

